

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 073-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.208

Déposée le: 26.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Robbiani (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Les polymécaniciens du ceff-INDUSTRIE de Moutier seront-ils déplacés au ceff à St-Imier?

Du mercredi 21 mars 2018 au dimanche 25 mars 2018 a lieu à Moutier le Salon interjurassien de la formation. Plus de 160 métiers à découvrir.

Moutier est le berceau du décolletage de précision, une formation très importante risque d'être délocalisée à St-Imier. En effet, au ceff-INDUSTRIE de Moutier, la formation de polymécanicienne et de polymécanicien est dispensée avec succès.

Il est également important de signaler que le CAAJ de Moutier (pour la pratique) est avantageusement situé à proximité de la gare CFF et du ceff (où est dispensée la théorie). Il s'est ouvert en août 2012, mettant à la disposition des apprentis un ensemble de machines conventionnelles ainsi que des machines à commandes numériques.

Malheureusement, dans les travées du salon interjurassien de la formation, l'on entend les discours suivants concernant cette formation :

- Pour la rentrée 2018, les polymécaniciens de 1^{re} année devront se rendre dorénavant à St-Imier ;
- Dès 2019, ce sont les polymécaniciens de 1^{re} et 2^e année qui devront se rendre à St-Imier ;
- Dès 2020, ce sont les polymécaniciens de 3^e et 4^e année qui devront se rendre à St-Imier ;

- Dès 2021, la formation de polymécanicien ne sera plus dispensée au ceff-INDUSTRIE à Moutier.

Faisant suite à toutes ces rumeurs et craintes de délocalisation de cette formation, je pose au Conseil-exécutif et en particulier au conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, les questions suivantes :

1. Est-il exact que la formation de polymécanicien sera délocalisée au ceff à St-Imier ?
2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de ce changement de lieu ?
3. La délocalisation sera-t-elle planifiée selon les dates citées en introduction ?
4. Est-il exact que cette délocalisation trouve une bonne excuse et intervienne en raison du départ à la retraite de l'enseignant de la formation des polymécaniciens ?
5. Que pense faire le Conseil-exécutif pour faire en sorte que cette formation reste au ceff-INDUSTRIE à Moutier ?
6. Le Conseil-exécutif est-il d'accord de cautionner le démantèlement de la formation du décolletage et de la mécanique à Moutier ?